

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF OU RÉHABILITÉ

## DEMANDE DE CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION D'UN ANC

(Formulaire à remettre au SPANC, après l'avoir complété)

		Cadre réservé au service
Dossier n°:	Reçu au SPANC le :	

## A ADRESSER AU CONTROLEUR AU MOINS 7 JOURS AVANT LA RÉALISATION DE L'INSTALLATION A.N.C. (le contrôle doit avoir lieu tranchées ouvertes)

Adresse: Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné - SPANC - Avenue du Phare du Grand Jardin 35520 MELESSE Tél: 02 23 22 21 86 - Courriel : spanc@valdille-aubigne.fr (voie à privilégier)

ode Postal :° de téléphone :	Localité :e-mail :
ertifie que les travaux d'installation d'un erminés le :es plaques d'identification des différents egards seront au niveau du sol fini. Les c	dispositif d'assainissement non collectif mis en place dans ma propriété seror (date souhaitée pour le passage du SPANC). appareils seront apparentes. Les tampons de visite des fosses, dégraisseurs e analisations de jonctions entre les divers ouvrages, les tranchées d'épandage os, le remblai latéral des cuves sera visible.
☐ Il s'agit d'une réhabilitation sans procé	
Il s'agit d'une installation neuve dans l	e cadre : d'un permis de construire n° :
Il s'agit d'une réhabilitation dans le cad	dre : ☐ d'une déclaration préalable n° :
•	place* (pour les filières agréées préciser modèle, marque et capacité en équivalents-habitants) :
EH de NASSAR ou Oxyfix C 90 MB 5EH d'ELOY WA ompact'o ST 6EH d'ASSAINISSEMENT AUTONOME	e) : <u>filière classique</u> fosse toutes eaux 3 m³ + filtre à sable vertical drainé 25 m² ; <u>micro station</u> NDG EA NTER ou SIMBIOSE SB 6EH d'ABAS, <u>filière compacte</u> ECOFLO béton 5EH de Premier Tech Aqua c E ou EPARCO zéolite 6EH d'EPARCO ou Enviro-septic ES 5EH de DBO EXPERT, <u>filtre plantés</u> Jarc ure 8EH d'EPUR NATURE ou Ecophyltre 4EH de JEAN VOISIN SAS
<u>ntrepreneur chargé d'installer le dispositi</u>	
	·
<u>laître d'œuvre chargé de surveiller les tra</u>	avaux (si maitre d'œuvre) :
° téléphone :	Fax:
	lloir effectuer la vérification technique de la bonne exécution des ouvrages sur autorise, vous ou votre représentant, à pénétrer sur ma propriété.
ne date et une heure de passage du tech	n vouloir contacter par téléphone la personne désignée ci-dessous afin de fixe nnicien.
ait à :	•
ail a	LG
ignature :	

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'usager ayant bénéficié du service.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2018, la tarification a été établie à 100 € net (tarif fixé par installation de moins de 20 EH) et 300 € net (tarif fixé par installation de plus de 20 EH) pour le contrôle de réalisation. En cas de non conformité des travaux, une contre visite sera effectuée et facturée au pétitionnaire 80 € net (tarifs fixés par installation).

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 « fixant les prescriptions techniques » sur les assainissements non collectifs inférieurs ou égaux à 20 EH Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 « relatif aux modalités d'exécution du contrôle des installations d'assainissement non collectif »
- Référence technique : NF DTU 64.1 (P 16-603) d'août 2013 relatif à la mise en œuvre des « dispositifs d'assainissement non collectif pour des habitation jusqu'à 20 pièces principales"

Formulaire n°2 – Contrôle de bonne exécution – version 2019

Service Public d'Assainissement Non Collectif.